

PROTOCOLE
modifiant l'Accord sur la sécurité sociale
entre le Canada
et la République de Finlande

Le Gouvernement du Canada

et

le Gouvernement de la République de Finlande,

Remarquant l'Accord sur la sécurité sociale entre le Canada et la République de Finlande, signé à Ottawa le 28 octobre 1986,⁽¹⁾

Désirant renforcer davantage les relations entre eux dans le domaine de la sécurité sociale, et

Considérant les changements à la législation depuis la signature de l'Accord,

Ont décidé de conclure un Protocole afin de modifier l'Accord, et, à cette fin,

Sont convenus des dispositions suivantes :

(1) Recueil des traités du Canada 1988 N° 11